

Paris, le 23 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE
Alexandra VALETTA-ARDISSON
Projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace

Le Premier Ministre et la Garde des Sceaux ont échangé hier soir avec les députés de la République en Marche au sujet de la réforme institutionnelle portée par le Gouvernement.

Ce projet de loi constitutionnelle entend tirer les conséquences des évolutions que la France a connues depuis la dernière révision de 2008, qui imposent de reconsidérer certains modes de fonctionnement des institutions sans pour autant toucher à leur équilibre.

Alexandra Valetta-Ardisson soutient pleinement ce projet dont les principales mesures sont :

- la suppression de la Cour de Justice de la République pour que les ministres soient jugés par une juridiction ordinaire et non plus par une autorité spécifique,
- la refonte de la composition du Conseil supérieur de magistrature (CSM) afin de renforcer son indépendance,
- la suppression de la possibilité pour un ancien Président d’être membre de droit du Conseil Constitutionnel afin de préserver les droits de l’opposition dans la perspective de la réduction du nombre de parlementaires,
- la saisine du Parlement sur tous les textes relatifs à l’action contre les changements climatiques, prolongeant ainsi dans notre loi fondamentale, l’action menée par notre pays depuis la COP 21, lors du sommet de Paris en 2015.

Si Alexandra Valetta-Ardisson est favorable à la suppression de 30% des députés et sénateurs, qui est l’une des mesures de ce projet de loi, elle souhaite néanmoins sensibiliser le Premier Ministre et la Garde des Sceaux sur le redécoupage électoral, afin que ces derniers s’assurent de la pleine représentativité des territoires, et notamment celle des territoires ruraux.

Alexandra VALETTA-ARDISSON

Pour toute information :

Tél. 06 16 94 34 28

E-mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Twitter : @A_Ardisson

www.alexandra-valetta-ardisson.fr